



Dettes à rembourser rapidement

Par **kikamalika**, le 17/02/2009 à 12:00

Bonjour j'ai été condamné à rembourser une importante somme aux acheteurs de la maison que je leur ai vendue. Je ne travaille pas pour l'instant j'ai 2 enfants scolarisés un mari qui travaille et je suis locataire je possède une voiture .
QUE PEUVENT ILS ME SAISIR
MATERIEL OU ARGENT
A HAUTEUR DE COMBIEN PEUVENT ILS ME SAISIR SUR LE SALAIRE
EN POURCENTAGE
COMBIEN DE TEMPS APRES LA CONDAMNATION FAUT IL REMBOURSER
UNE DETTE PEUT ELLE DURER 20 ANS
QUELS SONT LES SOLUTIONS QUAND ON NE PEUT REMBOURSER IMMEDIATEMENT
JE LEUR DOIS 150 000,00 €
121 000,00 € LA MAISON
30 000,00 LES FRAIS OCCASIONNELS
LA MAISON JE VIENS DE LA RECUPERER
SI VOUS POUVEZ ME REPONDRE TRES RAPIDEMENT JE VOUS REMERCIE
JE SUIS TRES MEURTRIE DE CETTE CONDAMNATION ET J'EN PLEURE TOUS LES JOURS
AIDEZ MOI SI VOUS POUVEZ

Par **Tisuisse**, le 17/02/2009 à 12:04

Bonjour,
Pour quel motif la vente a-t-elle été cassée par la justice ?
Les fonds que vous aviez reçus du notaire le jour de cette vente sont devenus quoi ?

Par **kikamalika**, le 17/02/2009 à 12:18

Je vous explique une histoire d'amiante qui n'a pas été avouée alors que l'expert avait signalé aucune anomalie

Par **Tisuisse**, le **17/02/2009** à **13:23**

Dans ce cas, si l'expert n'a porté aucune mention de présence d'amiante, c'est contre lui qu'il vous faut vous retourner pour faute professionnelle de sa part à moins que l'expert n'ait pas eu accès à toutes les parties à expertiser ?